

## Rappel sur les brûlis

Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ? Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.



Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'égouttage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures. Pour le dépôt des déchets verts, nous vous rappelons que les particuliers peuvent aussi déposer leurs déchets verts sur les points verts du territoire :

- À Willgottheim ou Ittenheim (badge d'accès obligatoire),
- À Reitwiller, uniquement pour les apports de + de 2m<sup>3</sup>, sur RDV et sur présentation d'un bon de dépôt à retirer au préalable à la communauté de communes

### Pour votre information :

La déchetterie de Dossenheim-Kochersberg est ouverte tous les jours de la semaine (sauf le dimanche et les jours fériés) soit du lundi au vendredi de 14h à 17h et le samedi de 9h à 17h, en raison de la fermeture de la déchetterie de Pfulgriesheim au public du 1er décembre 2020 au 1er mars 2021 pour travaux de réaménagement.

## Horaires de nos déchetteries

Jours	Été*		Hiver*	
	Dossenheim-Kochersberg	Pfulgriesheim	Dossenheim-Kochersberg	Pfulgriesheim
Lundi	14h - 18h	fermé	14h - 17h	fermé
Mardi	fermé	14h - 18h	fermé	14h - 17h
Mercredi	9h - 12h & 14h - 18h	14h - 18h	14h - 17h	14h - 17h
Jeudi	fermé	14h - 18h	fermé	14h - 17h
Vendredi	9h - 12h & 14h - 18h	14h - 18h	14h - 17h	fermé
Samedi	9h - 18h	9h - 18h	9h - 17h	9h - 17h

\*Horaires d'été du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre – Horaires d'hiver du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars